

2.4. Un nouveau wallon par l'Union

L'Union avec la France, par la voie d'un statut d'intégration, ce ne serait pas seulement pour la Wallonie la solution de secours évidente après la fin de l'Etat belge. Ce pourrait aussi être une chance de nouveau durable pour la Wallonie. Dans cet objectif, la France devrait engager un vaste plan de soutien à la Wallonie et aux Régions françaises limitrophes (A). De plus, l'Union, par sa seule existence, pourrait être, pour les deux partenaires, une opportunité de renouvellement, mutuellement profitable (B).

A. Un soutien exceptionnel de la France à la Wallonie

La France devrait sans attendre, dès le début de l'Union, aider la Wallonie à s'extirper de sa déprime économique et sociale. Une telle action, qui servirait aussi son propre intérêt, devrait se matérialiser, dans un premier temps, par un plan de soutien exceptionnel.

1 Un effort de solidarité complémentaire exceptionnel

L'accompagnement financier de la réunion de la Wallonie à la France ne pourrait seulement consister en la seule garantie de la reprise des dettes cumulées et du financement des déficits annuels structurels de la Wallonie par la France, bien que cette garantie constituerait déjà un acquit important pour la première et un effort important pour la seconde. La situation économique et sociale dégradée de la Région wallonne exigerait de la France un effort complémentaire de solidarité pour aider les Wallons à prendre un nouveau départ. Un tel effort serait aussi justifié par la nécessité d'arrimer la Région wallonne à la France limitrophe. Il devrait être la manifestation concrète et rapide que le mariage de la Wallonie avec la France justifierait bien son divorce d'avec la Flandre.

L'action de l'Etat français devrait être ce qu'un Etat sait faire, c'est-à-dire principalement financer la mise en place d'outils de développement qui font défaut à la Wallonie et qu'elle n'est plus en mesure de financer seule. Mais cette action ne saurait se substituer à ce qui relève par essence de l'initiative des Wallons et de leur Région autonome, à savoir des réformes de fond plus substantielles que celles faites jusqu'à présent. Cette action de soutien de l'Etat français serait donc subordonnée et associée à des engagements structurels propres de la Wallonie.

L'objectif que l'Etat français pourrait se donner, ce serait de contribuer à ce que l'économie de la Wallonie puisse se situer au niveau de celui de la Région picarde «Nord-Pas-de-Calais», dans un délai raisonnable, d'une vingtaine d'années par exemple (celle-ci ayant évidemment progressée entre temps). De même que la Région de Nord-Picardie, qui, aidée par l'Etat, et par ses efforts propres, a su, après une vingtaine d'années d'un effort continu, se rendre de nouveau attractive et est en voie de rétablissement, la Région wallonne, ainsi aidée de la même manière, pourrait retrouver son autonomie économique et une prospérité suffisante, retournement de situation qui profiterait ensuite à la France du nord et légitimerait son investissement.

2 Un Plan pour la Wallonie et le nord-est français

Le cœur de ce dispositif de soutien de la France à la Wallonie dans sa phase initiale, devrait être un plan pluriannuel d'investissement, largement financé par l'Etat français. D'engagement immédiat, nécessairement limité dans le temps, mais de durée décennale au moins.

Ce Plan devrait porter à la fois sur les équipements physiques de la région wallonne et le cadre de vie de la population wallonne. La Wallonie, de son côté, ferait porter son effort propre principal sur les aptitudes professionnelles des Wallons. Les investissements en cause co-financés par l'Etat français concerneraient principalement trois domaines: les infrastructures, le cadre urbain, et l'innovation technologique. Ils seraient à concentrer sur le sillon industriel mosan (de Mons à Liège). Et il devrait aussi profiter aux relations de la Wallonie avec Bruxelles, par le Brabant wallon, Ce plan bénéficierait aussi, notamment pour son volet transports, aux quatre Régions françaises limitrophes de la Wallonie pour en renforcer les solidarités avec la Région wallonne : Nord-Picardie, Picardie méridionale, Champagne, Lorraine. Plus stratégiquement, un tel Plan devrait contribuer à renforcer la position centrale de

la Wallonie, entre les bassins urbains londonien et rhénan, rhénan et parisien, et l'articulation du sillon économique mosan de la Wallonie avec le bassin économique de la Picardie du nord, de Liège à Dunkerque.

Les axes de ce «plan wallon», cités ci-après, qui viseraient au réarmement économique du pays wallon, pourraient conduire à mobiliser une enveloppe financière de l'ordre de 10 milliards €. Compte tenu des autres financements mobilisables (privés, européens, régionaux,...), on considèrera ici que plus de 50/70 % de cette enveloppe pourrait être à la charge de l'Etat français, soit un effort supérieur à 5/7 milliards €, à répartir sur quelques années.

Ce chiffre est important. Notamment pour un Etat français endetté, qui n'investit plus beaucoup. C'est ainsi qu'il a prévu de ne consacrer que 13 milliard € sur 7 ans à la dernière génération des contrats de projets Etat-Régions 2007-2013 pour la métropole. Mais pour les collectivités d'outre mer, et pour la Corse, il fait plus. Au titre de cette dernière, qui compte moins de 300 000 habitants, le dernier plan d'investissement prévoit une dotation nationale de plus d'un milliard et demi €, sur 15 ans. Et pour la Polynésie, la Nouvelle-Calédonie ou Mayotte, de même taille que la Corse, les concours nationaux sont du même ordre de grandeur. Et le montant du «grand emprunt» de 35 milliards € décidé fin 2009 pour financer les dépenses d'avenir de la France montre que le montant de l'enveloppe financière avancé pour le Plan wallon et les Régions voisines n'aurait rien d'excessif.

Pour la France, la réussite de l'Union avec la Wallonie, un évènement dont l'importance est telle qu'elle ne se répète pas une fois par siècle, vaudrait bien un effort exceptionnel de cet ordre, proportionnellement de même ampleur, pour un pays de près de 3 millions et demi d'habitants, que celui que la République consent régulièrement pour l'outre-mer français. Et cet effort serait moindre, pour un enjeu autrement plus important pour la France, que celui qu'il aurait fallu fournir si Paris avait été désigné pour organiser les jeux olympiques de 2012. On ajoutera que la Grande-Bretagne a promis pour l'Irlande du Nord, moitié plus petite que la Wallonie, une enveloppe financière globale de 50 Milliards €, sur quatre ans, contrepartie du partage négocié du pouvoir entre protestants et catholiques (et on mentionnera encore que 10 milliards €, c'est le coût de réalisation du nouvel Airbus A350). Ces comparaisons chiffrées permettent aussi de souligner combien le plan «Marshall»wallon actuel, qui mobilise au mieux 400 M€/an, est insuffisant pour répondre aux besoins de la Wallonie.

3) Infrastructures physiques/moyens de transport et de mobilité

Du fait de sa position géographique, les infrastructures de transport et la logistique constituent pour la Wallonie, comme pour sa voisine Nord picarde, des axes de développement évidents. Il faut donc accélérer les efforts d'équipements en ces domaines. Il faut pour cela améliorer les liaisons ferroviaires et routières de la Wallonie avec la France. Car elles sont aujourd'hui particulièrement médiocres, médiocrité qui est la traduction physique de la prise de distance historique avec la France des milieux décisionnels belges. Il faut également conforter le rôle pivot du Brabant wallon, notamment dans le désenclavement méridional de Bruxelles. Et la pleine efficacité de ce rôle passe par le développement radical des liaisons est-ouest ferroviaires et routières au sein même de la Province.

Voies ferrées. Les besoins à satisfaire sont importants et multiples, tant à titre interne à la Wallonie que pour ses relations avec Bruxelles et les Régions françaises limitrophes. Réalisation, en territoire wallon, d'une liaison directe des deux branches de la LGV Lille-Liège, qui se rejoignent aujourd'hui par Bruxelles et donc empruntent le territoire flamand, par un nouveau segment en Brabant wallon, avec une gare au moins dans cette Province, et avec des interconnexions permettant aussi la desserte de Namur et de Charleroi. Rénovation complète du réseau existant entre Mons et Liège, tant pour le fret que pour les voyageurs. Réalisation effective et accélérée du projet d'adaptation à la grande vitesse de la voie Bruxelles/Namur/Arlon/Luxembourg (et au-delà, pour une relation directe avec Strasbourg), à compléter par la modernisation du barreau Marche/Liège. Accélération de la réalisation des éléments du projet de réseau régional bruxellois pour ce qu'il concerne le Brabant wallon. Création de liaisons Mons-Valenciennes, Tournai-Valenciennes. Réactivation de la liaison

Namur-Reims, par Charleville-Mézières. De la liaison Charleroi-Maubeuge. Et des liaisons Virton-Arlon-Longwy-Thionville, entre elles et avec le Luxembourg.

Routes. Pour l'amélioration des liaisons avec le Nord de la France, transformation en voies rapides, de type autoroutier, des axes Mons/Maubeuge, Charleroi/Maubeuge, Maubeuge/Laon, Charleroi/Charleville/Rethel, Liège/Dinan/Philippeville, Philippeville/Maubeuge/Valenciennes. Pour le confortement des accès «souverains» à Bruxelles, création d'une liaison autoroutière nouvelle ouest-est pour relier l'A8 (Lille/Bruxelles) à l'A3 (Liège/Bruxelles) par le Brabant wallon. Création d'un axe autoroutier nouveau entre Arlon (et de ce fait Luxembourg) et Charleville-Mézières (puis Reims et Paris) par Sedan. Réalisation du contournement autoroutier est/sud de Liège.

Voies d'eau. Soutien de la modernisation du réseau fluvial wallon, en cohérence avec la réalisation engagée du canal Seine/Escaut/Nord/Europe (et afin de rentabiliser le considérable investissement wallon déjà réalisé dans l'écluse/ascenseur de Strépy-Thieu). Financement effectif de la construction de l'écluse géante de Lanaye sur la Meuse en aval de Liège, qui permettra une liaison complète à grand gabarit du sillon mosan wallon avec la basse Meuse hollandaise et la mer (comme d'Anvers avec le Rhin). Et rénovation du canal Bruxelles-Charleroi.

Aéroport international. Construction d'un aéroport de taille internationale commun à la Wallonie et à Bruxelles, en Wallonie, avec ses dessertes ferroviaires. Un tel aéroport s'impose d'ors et déjà parce que celui de Bruxelles-Zaventem, implanté en Flandre, est saturé, qu'il pose de graves problèmes de nuisances sonores, et présente des risques d'accidents pour Bruxelles et sa périphérie flamande. Il s'imposerait d'autant plus après la partition que la Wallonie comme Bruxelles ne pourraient durablement plus dépendre des choix et de la bonne volonté de la Flandre, l'aéroport de Zaventem étant alors placé sous la totale souveraineté du nouvel Etat. (voir WWW). Trois sites possibles : Chièvres, entre Bruxelles et Lille (par transformation d'un ex-aéroport militaire) ; Charleroi (par le développement de l'aéroport civil existant) ; Nivelles, entre Bruxelles et Charleroi (création ex-nihilo, dans une zone centrale déjà bien desservie par le rail et la route).

4Autres infrastructures et cadre urbain des zones défavorisées

Comme dans le Nord picard et en Lorraine, l'effondrement industriel de la Wallonie a laissé derrière lui des zones d'activité en déshérence et un cadre urbain appauvri. Faute de ressources, la réhabilitation et le renouvellement des unes et des autres sont plus lents que dans les Régions françaises précitées.

Compte tenu du positionnement géographique privilégié de la Wallonie, l'accélération de la mise en place de projets de plates-formes multimodales et zones d'activité, aptes à accueillir des activités de substitution, industrielles, logistiques et de services, serait opportune. Un soutien français, complémentaire des financements européens, pourrait y contribuer.

Le financement de projets majeurs de réhabilitation des zones urbaines en déclin du Hainaut et de l'agglomération de Liège devrait être une priorité importante, tant pour améliorer le cadre de vie des populations wallonnes concernées que pour rendre plus attractifs ces territoires aux investissements économiques. Un accès aux financements nationaux français devrait donc être retenu.

5Formation/universités/recherche/technologies

Il n'est guère concevable de prévoir un effort financier français direct pour les universités de la Wallonie, qui resteraient de la responsabilité de la Région, alors que les universités françaises, qui relèvent directement de l'Etat français, attendent de sa part un effort financier considérable, tant en équipement qu'en fonctionnement. L'investissement dans l'éducation supérieure wallonne devrait donc rester porté par la Région. De même, l'Etat français devrait s'abstenir de toute action de soutien financier en matière de formation professionnelle, domaine de prédilection de l'action régionale wallonne.

Par contre, les structures de recherche wallonnes pourraient légitimement espérer accéder à certains des financements publics français. De même pour les pôles technologiques wallons par

les financements nationaux relatifs à l'innovation, comme ceux de type partenarial entre l'Etat et les régions françaises (pôles de compétitivité, projets d'industrialisation de découvertes,...).

6Une ville nouvelle en Brabant wallon

L'Etat français pourrait aussi s'engager aux côtés de la Wallonie pour un puissant projet mobilisateur, projet propre au Brabant wallon, emblématique de la nouvelle relation entre la Wallonie et la France, et qui concernerait aussi Bruxelles. En mettant à profit la disponibilité probable de l'assise foncière de l'aéroport militaire de Beauvechain, base militaire aérienne située sur la frontière flamande et donc obsolète dans un cadre post-belge, et tout aussi inadaptée pour une transformation en aéroport civil.

Sur cette superficie libre de plus de 600 hectares et celle de ses alentours, il serait possible de créer le noyau d'une ville nouvelle, à orientation scientifique et technologique, apte à accueillir à terme 50 000 habitants au moins. Comme pôle de compétitivité orienté vers les hautes technologies, comme centre de développement, générateur de croissance et d'emploi, cette ville, qui répondrait aux plus récents standards environnementaux, regrouperait, à côté de ses quartiers résidentiels, un parc scientifique, doté de fonctions universitaires et des centres de recherche, et des zones d'activités, offrant réseaux haut débit et formalités administratives unifiées. Le choix des secteurs clefs à développer associerait les instances belges comme françaises afin de mobiliser le plus grand nombre d'investisseurs.

Une réalisation aussi ambitieuse contribuerait à orienter le développement urbain, scientifique et économique du Brabant wallon tout en prolongeant le développement propre de Bruxelles, précisément en élargissant l'offre foncière, qui fait défaut à ces deux territoires. L'Etat français, en s'engageant à financer les infrastructures de base et les accès de cette ville nouvelle, de cette technopole, manifesterait ainsi son soutien à une réalisation qui marquerait la volonté de renouveau de la Wallonie, concrétiserait la coopération wallo-bruxelloise, et dont le rayonnement s'inscrirait dans tout le nord de la France.

B. Une Union mutuellement profitable

L'union avec la France devrait contribuer à moderniser la Wallonie par d'autres voies qu'un soutien matériel et financier. Elle contribuerait à apaiser ses rapports avec la Flandre et Bruxelles. Et une Wallonie française ne serait pas sans bénéfices pour la France.

7Les conditions gagnantes de la Wallonie en France

Le redressement d'un pays n'est pas seulement une affaire financière et matérielle. Pour qu'il s'accomplisse, il faut tout autant un nouvel état d'esprit, favorable au développement de l'initiative, à la modernisation des cadres institutionnels, et au renforcement des valeurs publiques. De ce point de vue, la Wallonie a probablement beaucoup à faire. Et la France pourrait l'y aider. Le rattachement de la Wallonie à la France, raisonné à défaut d'être enthousiaste, pourrait engendrer, s'il était bien accompagné par l'Etat français, un choc salvateur, créateur d'un renouveau moral et institutionnel wallon, et par là d'un regain d'optimisme dans la société tout entière.

Ce rattachement marquerait la fin de l'épuisant face à face de la Wallonie avec la Flandre, qui place aujourd'hui la Wallonie dans une position de permanent faire-valoir, et libérerait ainsi les esprits wallons, désormais plongés en France dans un nouveau bain institutionnel, politique, social et culturel. Après le deuil de l'illusion tenace et néfaste de la Belgique unie, ce pourrait être là une formidable énergie, autre que celle aujourd'hui consumée stérilement dans les querelles intra-belges et ce face à face wallo-flamand, qui serait enfin disponible au profit de la seule Wallonie.

De plus, les relations de la Wallonie avec Bruxelles seraient immédiatement apaisées, puisque, du fait du rattachement, Bruxelles, ayant cessée d'être la Capitale de la Belgique, ne serait plus celle de la Wallonie. Nous y revenons plus loin.

En outre, les rapports de la Wallonie avec l'Etat français seraient autrement plus positifs que ceux qu'elle a aujourd'hui avec l'Etat belge sous direction flamande. Certes, le choix d'une

grande autonomie wallonne dans le cadre français impliquerait que l'Etat français interviendrait peu dans les affaires intérieures wallonnes. Orientation d'autant plus à respecter que les wallons devraient renforcer leur sens des responsabilités quant à leur avenir. En même temps, les citoyens wallons, devenus citoyens français, adopteraient rapidement le comportement de tous ceux-ci, qui consiste à interpeller l'Etat central sur tout sujet d'intérêt local pour le traitement duquel leurs instances locales leur apparaissent comme insuffisantes ou impuissantes. Les décideurs wallons, de ce fait, seraient vite soumis à une pression nouvelle et positive. Car le premier souci de l'Etat français serait le redressement wallon, sans ambivalence aucune, contrairement à l'Etat belge sous contrôle flamand, qui peine à porter et à supporter le retard wallon, et qui n'a ni les moyens, ni la volonté, ni même l'envie de contribuer à y mettre vraiment fin.

De même, le peuple wallon se trouverait placé dans une situation tout autre parce que plus saine. Délivré de son demi-siècle de confrontation stérile avec le peuple flamand, délivré aussi des ses illusions multiples, croyances belgicaines persistantes pour certains, conceptions ultra-régionalistes pour d'autres, chimères indépendantistes pour d'autres encore, il serait confronté à la situation réelle et nouvelle d'une autonomie pondérée, dans un cadre français sûr et stable. Dès lors, il pourrait échapper à un certain clientélisme politico-administratif, typiquement wallon, associé à une forme de provincialisme dû à l'étroitesse du pays. Ce comportement clientéliste pourrait perdre de sa force, les milieux dirigeants wallons, politiques et autres, étant alors en situation de se positionner dans un espace bien plus vaste. Institutionnellement et politiquement, les partis et autres forces politiques et sociales wallonnes seraient ainsi obligés et conduits à un certain renouvellement.

Plus généralement, la morale publique et civique wallonne est aujourd'hui minée par un sentiment négatif d'inachèvement, d'échec, après plus de 30 ans d'autonomie sans résultats probants. Cette défaite morale pourrait être surpassée, puisque l'Union donnerait une nouvelle chance à la Wallonie et aux Wallons, génératrice d'une nouvelle confiance, d'une autre assurance.

De leur côté, l'ensemble des institutions wallonnes, libérées d'une crise institutionnelle belge chronique et stérilisante, d'un face à face avec la Flandre épuisant et improductif, et d'un certain isolement dans un cadre belge étriqué, trouveraient, dans un mouvement incessant de relations avec l'Etat français et de comparaison avec les structures homologues régionales et locales françaises, matière à modernisation. Comparaison mal vécue et finalement paralysante avec la Flandre. Comparaison d'une toute autre nature avec l'Etat français et la France entière.

Dans leurs relations avec l'Etat central, l'énergie des décideurs wallons ne serait plus consumée dans des négociations essentiellement consacrées à assurer un subtil équilibre entre intérêts wallons et flamands, face à un Etat central belgo-flamand partial. L'Etat central français est clairement un centre de décision qui a sa logique propre, et dont l'intérêt est le succès de toutes les Régions françaises, sans parti pris pour telle ou telle d'entre elles. Evidemment, la Région wallonne devrait négocier avec lui, périodiquement, le niveau du concours financier global nécessaire au maintien de ses institutions et des droits sociaux des Wallons. Négociations qui ne pourraient être qu'après. Mais dont la finalité resterait l'intérêt wallon, dans le respect de l'équilibre des droits et des obligations de tous les Français et de toutes les Régions de France.

Bien que la Wallonie aurait un statut tout différent d'une «Région» française dans le cadre d'une intégration respectant son autonomie, c'est pourtant bien de la famille des Régions françaises dont elle ferait partie. Avec ses 3,4 millions d'habitants, la Wallonie occuperait une place plus qu'honorable aux côtés des 26 Régions françaises (dont 22 en métropole). Le cinquième rang, après les Régions Ile-de-France, Rhône-Alpes, Provence, et Nord-Picardie, ex-aequo avec celle des Pays de la Loire, avant notamment les Régions Aquitaine ou Bretagne, et bien avant celles de Picardie méridionale, de Champagne et de Lorraine. Ses moyens budgétaires, gonflés d'une bonne fraction de l'ex-budget communautaire, lui donnerait en leur sein une place éminente et enviée. Puisque, de 6 milliards €, ces moyens pourraient doubler avec le rattachement d'une bonne partie des compétences de l'ex-Communauté, alors que le volume budgétaire global des Régions françaises sont de moins de 20 Mds €, dont bien moins de 1,5 Md € pour le Nord picard (données de 2005).

Certes, l'intégration de la Wallonie à la France ne serait pas de nature à créer les conditions d'un retour de centres stratégiques majeurs de décision économique en Wallonie. Mais aucune autre option n'y parviendrait mieux. Ce qui compterait, sur le terrain économique, c'est que, très vite, grâce à l'Union, les échanges et coopérations avec la Région sœur Nord-picarde, ses organismes et ses entreprises, prendraient de l'ampleur, faisant émerger un complexe économique et urbain continu, de Dunkerque à Liège, complété par sa propre façade maritime, le tout relié à l'Allemagne du nord par l'axe wallon. Ce complexe pèserait autant que la Flandre, sans compter Bruxelles (le PIB Nord-picard était de près de 90 milliards € en 2005). Il serait construit sur des coopérations inter-régionales et non plus transfrontalières, avec les encouragements de l'Etat français. Il en serait des même des échanges avec les Régions sud-picarde, champenoise et lorraine, les deux premières faisant lien avec la métropole parisienne, la plus importante du continent européen, la troisième avec l'est et le sud-est français. L'Etat français devrait d'ailleurs devoir aider à combler assez rapidement, comme on l'a vu, les retards des infrastructures de communication et de transport entre ces Régions et la Wallonie.

Les atouts inhérents à sa situation géographique, qui lui donnerait une nouvelle visibilité dans l'espace français, feraient de la Wallonie, devenue le meilleur relais français avec les espaces économiques et culturels flamand et hollandais, et aussi nord-allemand, un pays de choix pour les investisseurs, nationaux d'abord, mais aussi étrangers. Le succès de la métropole lilloise, son dynamisme continu depuis plusieurs années, le renouveau de Valenciennes, et la réactivation du bassin minier lensois (Lens/Béthune/Douai) sont des exemples positifs qui démontrent que les vieux ensembles industriels de Liège et de Mons/Charleroi, placés dans la même situation de déprime industrielle très forte et durable, et presque identiquement situés géographiquement, sont en mesure de connaître un redressement comparable, même si ce sera avec retard et avec du temps.

Pour ce nouvel élan wallon, il faut du neuf, du positif, et ce cadre neuf et positif, ce serait l'insertion de la Wallonie dans l'ensemble français. Sans que cela ne nuise en aucune façon à l'identité wallonne, bien au contraire. Le mouvement régionaliste wallon, de caractère non nationaliste, devrait y trouver la réponse à ses ambitions. D'autant qu'avec une autonomie politique conservée, et de meilleurs atouts économiques, il engrangerait l'accomplissement du régionalisme culturel, avec la suppression de l'ex-Communauté française et l'allègement de l'hégémonie bruxelloise.

§La Wallonie française et le nouvel Etat flamand

Dans un premier temps, la partition de l'Etat belge, le partage de ses biens et dettes, de ses droits et obligations, engendrerait une période de trouble, plus ou moins longue, et certainement tumultueuse. Mais le «choix français» devrait alléger, pour la Wallonie, le coût politique, économique et financier de cette phase, et, de ce fait, réduire, pour elle, les tensions avec la Flandre, lesquelles seraient supportées, en tant que de besoin, par l'Etat français. Pour l'essentiel, la négociation, la conclusion et l'exécution des nombreuses conventions de partition et de partage, avec le nouvel Etat flamand, de l'ex-Etat belge, incomberait à l'Etat français, protégeant ainsi la Wallonie d'une dégradation de ses relations avec la Flandre.

De plus, l'intégration à la France de la Wallonie, une fois passée cette période transitoire qui suivrait la partition, ne constituerait pas un obstacle au maintien, au renouvellement et au développement de liens, plus ou moins étroits, entre la Wallonie devenue française et le tout nouvel Etat flamand. La géographie ne change pas. La proximité qu'elle impose aux deux espaces et aux deux populations de Wallonie et de Flandre continuerait à produire ses effets, comme il en fut de tout temps (hier, Arras et Lille n'étaient-elles pas des villes flamandes, tout en étant francophones ?). Sous l'effet de cette pesanteur géographique, la Flandre et son économie sont et resteront orientées bien plus vers le Sud, la France, et notamment ses pays picard et wallon, son marché principal, que vers le Nord hollandais, son concurrent majeur. Une fois achevé son combat contre la langue et la culture française, la Flandre, plus proche d'Amiens que d'Amsterdam, devrait bien en tenir compte, malgré le nouveau tracé de ses frontières.

Bien mieux, la rupture des liens institutionnels intra-belges, mal vécus de part et d'autre depuis trop longtemps, permettrait, entre Wallonie et Flandre, d'entretenir des relations renouvelées et d'en nouer de nouvelles. La Wallonie, désormais adossée à l'ensemble français, un géant par rapport à la Flandre, aussi prospère soit celle-ci, pourrait gérer ces relations avec elle en toute sérénité. Paradoxalement, avec son autonomie accrue face à la Flandre, dont elle ne dépendrait plus financièrement, la Wallonie pourrait se révéler plus accueillante à l'entité flamande, ne se sentant plus menacée par elle. Et la Flandre, débarrassée du «boulet» wallon, s'en tiendrait à ses intérêts de voisin.

D'autant que la séparation politique intervenue serait sans incidence directe sensible sur les échanges économiques entre les deux entités. Tout simplement parce qu'elles ne sont plus régies par les Etats mais par l'Union européenne. La Wallonie et la Flandre, premier partenaire économique l'un pour l'autre, le resteraient. Car les pesanteurs géographiques, inaltérables, maintiennent solidement les liens entre le bassin de l'Escaut maritime et celui de la Meuse moyenne. Car le droit ex-belge, qui serait toujours présent de part et d'autre de la limite devenue frontière, et bien qu'il serait amené à évoluer différemment, resterait pour longtemps un cadre commun facilitateur, notamment pour les entreprises. Car les inter-relations économiques existantes, anciennes et étroites, entre Flandre et Wallonie, nul n'aurait intérêt à les négliger.

Les relations institutionnelles entre la Wallonie et la Flandre, quant à elles, seraient directes. Car Bruxelles, quel que serait son statut, ayant perdu celui de capitale belge, n'aurait plus aucun pouvoir pour les organiser. Et la Wallonie, qui aurait conservé la prolongation internationale de ses compétences, aurait tout moyen pour les développer, d'égal à égal, avec le nouvel Etat flamand. Ces relations organisées sont aujourd'hui timides (sauf exception, comme entre le port de Liège et celui d'Anvers), et parfois en deçà de celles qui se nouent avec la France, notamment en matière de coopération transfrontalière, urbaine, sanitaire, culturelle (il est vrai aussi que la frontière wallo-flamande est essentiellement une frontière «rurale», sauf quand cette frontière borde Bruxelles et Lille). Après la partition, elles devraient être multipliées, d'abord et dans un premier temps pour régler toute une série de conséquences emportées par la dissolution de l'Etat belge. Ensuite, parce que, et c'est plus intéressant, délivrées d'une méfiance réciproque inhérente au fonctionnement actuel de la Belgique, et mues par des intérêts convergents, les deux entités, l'Etat flamand et la Région autonome de la Wallonie française, seraient désireuses de les promouvoir. Nous verrions sans doute se créer des modes de coopération interrégionaux transfrontaliers communs aux deux entités, comme il en existe entre diverses régions et Etats d'Europe, à l'instar de ce qu'il en est déjà pour la Wallonie avec ses voisins régionaux allemands, français, luxembourgeois et hollandais (Euregio Meuse-Rhin, groupement Wallonie/Lorraine/Luxembourg, entente des régions limitrophes de France/Wallonie/ Flandre, etc.).

Une forte partie de ces relations institutionnalisées concernerait le traitement parallèle des minorités frontalières, néerlandaise/flamande en Wallonie, francophone/wallonne en Flandre. La Wallonie, sans céder à la tentation d'une exigence de réciprocité, et donc tout en garantissant sans retenue les droits linguistiques et culturels de sa minorité néerlandophone, ne pourrait reconnaître à la Flandre le droit d'intervenir sur le territoire wallon au bénéfice de cette communauté qu'autant qu'elle consentirait à préserver des droits similaires à sa minorité francophone. Ce sont ces engagements réciproques là qui devraient donner lieu à des accords entre la Wallonie et la Flandre. Un accord particulier concernant les Fourons, s'ils restaient flamands, serait aussi nécessaire, pour fixer l'organisation des communications entre l'enclave fouronnaise et la Flandre elle-même.

Enfin, la Wallonie devrait veiller à maintenir un cadre favorable aux relations avec les flamands et la Flandre. En conservant dans son système d'enseignement, et au moins pour les provinces limitrophes de la Flandre, la place actuellement reconnue à l'apprentissage du néerlandais. En soutenant tous les types d'échanges possibles entre Wallons et Flamands, culturels, intellectuels, sportifs, de découverte, qu'ils soient spontanés ou très organisés (comme il en va entre la France et l'Allemagne dans certains domaines).

9La Wallonie française et Bruxelles

En s'unissant à la France, la Wallonie résoudrait un de ses principaux problèmes, à savoir la nature et la qualité de ses rapports avec Bruxelles. En se donnant une capitale «nationale», Paris. Assurément forte mais suffisamment lointaine, et nettement moins «présente» que Bruxelles, ne serait que du fait que la Wallonie ne serait pour les pouvoirs parisiens qu'une entité territoriale parmi d'autres. Par son choix «français», la Wallonie mettrait un terme à l'hégémonie bruxelloise, toujours contestée par la majorité des Wallons. D'autant que, Bruxelles perdant son statut politique de capitale belge, et donc de capitale pour les Wallons, ce n'est pas seulement les institutions politiques «belgo-bruxelloises» qui cesseraient d'exercer leur autorité sur la Wallonie. C'est également tout un ensemble d'institutions administratives, financières, économiques, culturelles, liées aux premières, qui s'effaceraient ou perdraient leur caractère excessivement «bruxellois», de la Banque de Belgique à la RTBF, en passant par la Communauté française.

Certes, pour Namur et Wavre, pour Liège, pour Mons et Charleroi, dès lors, Bruxelles resterait une grande métropole, toujours influente culturellement et économiquement en Wallonie, mais tout lien de sujétion institutionnel associé au centralisme bruxellois, conséquence de ce qu'a été et de ce que reste encore aujourd'hui le pouvoir central belge, disparaîtrait. En tout état de cause, si Bruxelles faisait le même «choix français» que la Wallonie, les rapports entre la Wallonie et Bruxelles seraient devenus ceux de deux entités de statut et de rang égaux. Résultat important pour nombre de Wallons, et qui ne pourrait être atteint dans un Etat wallo-bruxellois, dans lequel Bruxelles prétendrait toujours au rôle de capitale et au maintien de son hégémonie traditionnelle.

Certes, au titre de la Belgique française, un certain «avantage» bruxellois pourrait demeurer, par le maintien à Bruxelles de la majorité des administrations et institutions de la Belgique française, celles relevant de l'Etat français, ou celles conjointes à Bruxelles et à la Wallonie. Mais il ne s'agirait plus que d'une localisation géographique, débarrassée de toute manifestation d'une «autorité» bruxelloise. C'est ainsi que les institutions communes de la Belgique française, issues largement de la dissolution de l'ex-Communauté française ou partiellement de l'ex-Etat fédéral (voir le chapitre 2.3 précédent), pourraient être co-pilotées sur un pied d'égalité. Comme exemple de ce co-pilotage, on donnera le secteur éducatif et culturel. Les deux Régions autonomes, successeurs de l'ex-Communauté, devraient pouvoir assurer conjointement l'unité des programmes d'enseignement et des statuts des corps enseignants, ainsi que des orientations générales des structures universitaires et de recherche, alors que, au contraire, chaque Région resterait entièrement compétente pour le financement et le contrôle de celles de ces structures implantées sur son territoire. La RTBF, qu'il ne serait pas nécessaire de scinder, serait transformée pour donner à la Wallonie les outils médiatiques dont elle a besoin. On pensera aussi à certaines institutions ex-royales, implantées à Bruxelles, qui, une fois partitionnées, et parce que l'Etat français ne voudrait pas en assurer la responsabilité, pourraient aussi fort bien relever d'une co-tutelle wallo-bruxelloise (voir, en partie III, le chapitre 3.4). On le voit, tout cela, ce serait plus d'autonomie, de pouvoirs et de moyens d'actions pour la Wallonie, et ce y compris vis-à-vis de Bruxelles.

Quant aux collaborations opérationnelles de proximité, entre la Wallonie et Bruxelles, comme territoires proches, notamment par le moyen du Brabant wallon, leur existence, leur qualité et leur développement futur ne seraient nullement altérés. La Wallonie trouverait son compte à soutenir la croissance harmonieuse du Brabant wallon comme territoire complémentaire à Bruxelles. Avec le soutien de l'Etat français. Immédiatement, dans le cadre et par le moyen du plan exceptionnel précité. Et aussi au long cours, le Brabant wallon devant être le pivot territorial essentiel d'une relation durable et structurée entre la Wallonie et Bruxelles.

10La Wallonie, un atout exceptionnel pour la France

Les apports de la Wallonie à la France seraient nombreux et, au total, déterminants. Au plan international, comme au plan interne, son rattachement serait une aubaine pour la France.

Au plan international, la Wallonie offrirait d'abord à la France un accroissement de taille non négligeable. Plus de trois millions et demi d'habitants supplémentaires, soit près de 5,5% de la

population française (proche de 65 millions aujourd'hui, outre-mer compris). Et plus encore si Bruxelles suivait la même voie. Du fait de sa dynamique propre, avec le double apport wallon et bruxellois, la population française pourrait dépasser 75 millions en 2030, avec les projections actuelles, rejoignant ainsi celle de l'Allemagne qui est en diminution.

Ainsi, le rattachement wallon serait pour la France, après la réunification de l'Allemagne, qui a porté sa population de 66 à 82 millions d'habitants en 1991, un moyen de réduire l'écart existant depuis avec ce grand voisin. Ce qui contribuerait du coup, avec le rééquilibrage du couple franco-allemand, au maintien de l'équilibre interne européen, avec, par conséquent, un poids accru de la France dans les instances de l'Union, comme par sa représentation renforcée au sein du Conseil et du Parlement européens. Ce serait là une correction significative des effets néfastes du traité de Nice de 2000, qui a rompu la parité des voix entre la France et l'Allemagne, laquelle était pourtant établie depuis 1951 par le premier traité communautaire européen (celui de la CECA sur le charbon et l'acier). De plus, et selon la même logique, la France obtiendrait la rupture, à son avantage cette fois, de la parité historique de sa représentation avec la Grande-Bretagne et l'Italie.

Le ralliement wallon aurait ensuite pour effet de renforcer la centralité européenne de la France, grâce à cette population et à un espace de près de 18 000 Km² situé au carrefour des quatre plus grandes métropoles européennes, Paris, Londres, la Randstad hollandaise et la Ruhr allemande. Espace déjà puissamment doté en moyens de communications, lesquels seraient renforcés par l'effort national. Espace nouveau de communication avec la Flandre et la Hollande comme avec l'Allemagne du nord.

La Wallonie française, ce serait encore de nouvelles frontières ouvertes, avantageuses pour le rayonnement national. Une frontière toute nouvelle avec les Pays-Bas d'abord. Une frontière très étendue avec la Flandre ensuite. Une seconde frontière avec l'Allemagne (et son principal «Land», la Rhénanie-Westphalie) encore. Un doublement de la frontière avec le Luxembourg ducal enfin. Toutes frontières supplémentaires pour la France, susceptibles de favoriser de nouveaux courants d'échanges.

Au plan intérieur, une Wallonie française constituerait aussi un nouveau facteur d'équilibre du territoire national. La jonction poussée des régions de Wallonie et de Nord-Picardie aboutirait à un espace presque intégré, de Dunkerque à Liège, de près de 8 millions d'habitants, de plus de 10 millions avec Bruxelles et la Picardie méridionale, susceptible de faire contrepoids à la région parisienne et apte à peser, au sein de l'espace français, autant que l'ensemble rhodanien/méditerranéen et que la façade atlantique.

La Wallonie pourrait constituer également un puissant modèle décentralisateur pour la France entière. En effet, la présence d'une telle Région pleinement autonome vis-à-vis de l'Etat français, tout en étant présente au sein de la communauté des Régions françaises, amènerait fatalement les milieux dirigeants français à s'interroger avec plus de vigueur qu'aujourd'hui sur les niveaux pertinents d'administration de certaines grandes fonctions qui peinent à se remettre en cause, comme les structures sanitaires ou éducatives, ou sur le partage optimal des rôles entre l'Etat et les Régions en matière de politique économique et de politique de l'emploi. Ainsi, les décideurs français pourraient trouver, dans l'intégration wallonne, un atout dans l'effort d'adaptation des institutions françaises qu'ils poursuivent.

Plus globalement, avec une dynamique propre du fait de son autonomie, la Wallonie, par sa présence, aurait un effet modernisateur sur la société et l'ensemble des structures françaises, en obligeant à porter un regard neuf sur nombre des modes français de pensée et d'organisation. Car si la Wallonie est encore faible économiquement, elle dispose d'atouts propres, sur d'autres plans, attestés notamment par sa vitalité culturelle, qui tiennent à sa proximité avec les univers voisins, allemand, flamand et hollandais. Des formes d'ouverture qui profiteraient aussi à la France.

Ajoutons que la Wallonie ne poserait aucun problème spécifique d'intégration dans l'ensemble français. Culturellement, les Wallons sont profondément français, même si nombre s'en défendent. Et ils bénéficient de standards économiques et sociaux voisins, qui seraient maintenus par un effort financier spécifique, et, espérons-le, modéré, de la France.

De surcroît, le rattachement réussi de la Wallonie apporterait à la France un regain de fierté identitaire. Regain qui serait le bienvenu dans ces périodes de doute sur l'aptitude de la société française à accomplir des œuvres collectives, et sur la capacité de la République à maintenir l'unité du pays autour de sa langue et de sa culture.

On le voit, la charge financière, immédiate et lourde, mais probablement réductible et temporaire, que représenterait la Wallonie pour la France, serait largement compensée par un renforcement notable et durable de la place de la France en Europe du nord. Beaucoup de wallons, qui se perçoivent à ce jour comme un pays «à charge» au sein de la Belgique, et ont de ce fait du mal à dresser des perspectives d'avenir, sous-estiment leurs atouts, qui, dans le cadre français, seraient plus visibles, qui seraient libérés, et pourraient être revivifiés. Ainsi, la Wallonie serait en mesure de puiser un surcroît de confiance en constatant que sa place dans l'ensemble français, loin d'être marginal, serait au contraire un motif central d'intérêt pour la France entière. Préparer l'avenir, en France et avec elle, voilà ce que devrait être le nouveau projet wallon.